

Arrêté 2026-22

ARRÊTÉ DE CIRCULATION DU 09 JUIN 2026

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 ;
- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande en date du 02 juin 2026 par laquelle la société ROUTIERE DU MIDI, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux d'aménagement de la place de la Crouta aux Roberts.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Le stationnement sur la place de la Crouta aux Roberts sera interdit du 15 au 30 juin 2026 de 7h30 à 17h30. La circulation sera interdite à tout véhicule lors de l'application de l'enrobé.

ARTICLE 2 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par la société ROUTIERE DU MIDI.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société ROUTIERE DU MIDI.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 005-210500583-20260609-ARRETE202622-AR

Ampliation à :

La société ROUTIERE DU MIDI

Département des Hautes-Alpes

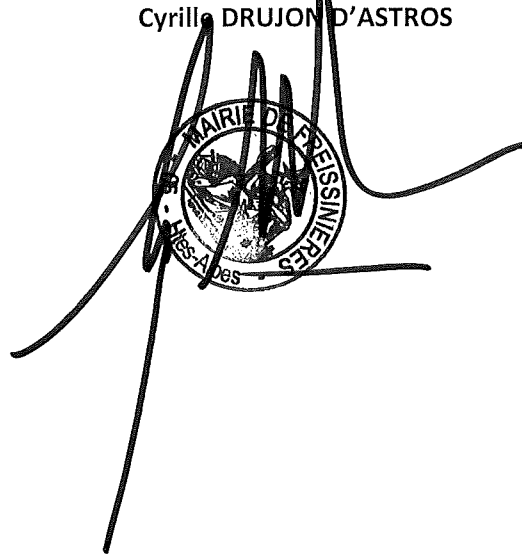
M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 09 juin 2026

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

The image shows a circular official seal of the Municipality of Freissinières, Hautes-Alpes. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' and 'Hautes-Alpes'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal, extending across it and slightly beyond its boundaries.